



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 26 AVRIL 2017

Numéro

DEL 2017.04.26/056

Le **mercredi 26 avril 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : PATRIMOINE 2

Objet : TARIFS ACTIVITÉS
SERVICE DU PATRIMOINE.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Convocation

Date : 20/04/2017

Affichage : 20/04/2017

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Nombre de membres du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de suffrages

exprimés : 32

Absents excusés :

MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel,
MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre de la révision des recettes diverses de la Ville, il est proposé à l'assemblée d'examiner les tarifs appliqués pour les offres de visite, atelier et conférence au public, activités du service du patrimoine, Briançon Ville d'art et d'histoire. L'application de ces tarifs se fera à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les recettes liées aux activités du service du patrimoine seront encaissées par la régie directe du service.

Prestations	Tarifs 2017		Tarifs à compter du 1 ^{er} juillet 2017	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Visite 2 h groupe adultes en français				
	98 €		98 €	
jour férié	110 €		110 €	
Visite 2h groupe adultes en langue étrangère				
	124 €		124 €	
jour férié	150 €		150 €	
Visite tarif horaire	49 €		49 €	
Tarifs demi-journée				
(30 pers. max/guide)	121 €		121 €	
jour férié (30 pers. max/guide)	170 €		170 €	
Supplément prestation en langue étrangère	36 €		36 €	
Tarifs journée				
	240 €		240 €	
jour férié	320 €		320 €	
Supplément Prestation en langue étrangère	60 €		60 €	

Prestations	Tarifs 2017		Tarifs à compter du 1/07/2017	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Individuel	6,20 €	4,60 €	6,20 €	4,60 €
Individuel jour férié et prestation langue étrangère	7,20 €	5,60 €	7,20 €	5,60 €
Atelier des 6-12 ans (les détenteurs de la carte sésame bénéficieront du tarif réduit)	2,00 €		4,00 €	2,00 €
Visite spectacle	8,20 €	5,60 €	8,20 €	5,60 €
Visites Gourmands d'histoire(s)	10,00 €	8,00 €	10,00 €	8,00 €
Carte pass-patrimoine	15,30 €	11,25 €	15,30 €	11,25 €
Conférence (individuel tarif unique)	6,20 €		6,20 €	
Conférence (groupe)	170,00€		110,00 €	
Individuels - visites spéciales ETAPE DU TOUR des 16 et 17/07 /2017			4,60€	0,00€

La liste des bénéficiaires du tarif réduit s'établit comme suit :

- Demandeurs d'emploi
- Bénéficiaires du R.S.A
- Jeunes de 12 à 16 ans & Étudiants
- Familles nombreuses
- Personnes détenant une carte d'invalidité
- Groupes de 12 personnes lors des visites programmées pour individuels

Les billets exonérés seront destinés aux jeunes de moins de 12 ans sauf pour l'atelier des 6-12 ans.

Il est proposé de ne pas modifier les conditions tarifaires des visites et ateliers destinés aux scolaires et centres accueillant du jeune public :

Prestations	Tarifs 2017	Tarifs 2017
	Tarif unique	Tarif unique
Visite groupes scolaires/classe		
En français	82,00 €	82,00 €
En langue étrangère	107,00 €	107,00 €
Tarif journée scolaires/classe		
En français	180,00 €	180,00 €
En langue étrangère	205,00 €	205,00 €
Tarif atelier pédagogique/classe		
En français	100,00 €	100,00 €
En langue étrangère	125,00 €	125,00 €

Dans le cadre des activités hors Briançon, les frais de déplacement du guide conférencier seront facturés conformément aux termes de l'arrêté du 26 août 2008 (J.O. du 30 août 2008) portant sur les indemnités kilométriques et l'arrêté du 3 juillet 2006 (J.O. du 8 juillet 2006 portant sur les indemnités de mission).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- D'adopter la tarification des prestations proposées ;
- De prévoir les recettes correspondantes au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **10 MAI 2017**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM

AR PREFECTURE

005-210500237-20170426-DEL20170426056-DE
Reçu le 11/05/2017

[The main body of the document contains several paragraphs of text that are almost entirely illegible due to heavy diagonal blurring. The text appears to be a formal administrative document, possibly a decision or report, but the specific content cannot be discerned.]

